EARL DU BOUTON D'OR 1 RUE D'ALTECKENDORF 67270 MINVERSHEIM

Tél: 06,05,11,08,72 Tél: 06,85,28,06,29

Soeur Francine Burg 8 rue de la Chapelle 67490 FRIEDOLSHEIM

Règlement du fermage 2022

Veuillez trouver ci-joint le chèque correspondant au règlement du fermage de l'année 2022 dont l'indice nationnal a la valeur de 110.26, soit une augmentation de 3.55% par rapport à 2021.

COMMUNE	SECTION	PLAN	SURFACE
MINVERSHEIM	17	1	0.74

Fermages 2021: 166.07

+ 3.55%

Fermages 2022: 171.97

Pour rappel, en cas de dégrèvement de taxes foncières suite aux calamités agricoles, le montant revient au bailleur et doit lui être restitué.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

Cordialement,

Fornes Christophe